



Type de réunion : interne

Lieu : Ministère de l'Égalité des chances

Date : 14.12.2017

Participation : Ackermann Tanja, Barbosa Nathalie, Becker Evelyne, Berend Carine, Bormann Justina, Bossi Emmanuela, Costa Sucio Suzanna, D'Alimonte Juliana, Didier Isabelle, Didier Marianne, Dupont Jackie, Eicher Marianne, Friden André, Gindt Marie-France, Gutenkauf Fabienne, Hoffmann Romy, Kemmer Martine, Malinov Alexandra, Matgen Carole, Mitsch Chantal, Negrini Marlène, Plançon Estelle, Richter Jeannine, Spreitzer Astrid, Stranen Roger, Thilmany Jeannine, Viana Edouard, Wagner Patrick

Isabelle Wickler, Valerie Debouché, Marie-Anne Reinert (MEGA). Christel Brommel et Katrin Eckart (Cid-Femmes)

Personnes excusées : Berchem Patricia, Binsfeld Raymond, Bodeving Sandra, Boheim Christian, Denis Sandra, Faber Aurélie, Faber Joseph, Jenal Natacha, Kariger Claudine, Kinn Chantal, Koch Tina, Krieger Christiane, Loes Arno, Loos Martine, Maggiolini Edith, Marques Marilène, Meyer Nicole, Ney Pascale, Nosbusch Danièle, Ostrowski Viviane, Schultz Mareike, Schürr Christina, Trausch Bernadette, Vidal Marie-Josée, Weydert Murielle, Wolter Frank

Pour information : 116 délégués à l'égalité sont actuellement nommés dans la Fonction publique, dont 89 femmes et 27 hommes. Au 1^{er} décembre 2017, il s'avère que 36 administrations n'ont pas encore nommé une personne à cette fonction.

Objet: Réunion annuelle des déléguées et délégués à l'égalité dans la Fonction publique

Thèmes abordés :

Où trouver des informations sur les thèmes de l'égalité des femmes et des hommes ?

Présentation du Centre de documentation Cid-femmes, 14 rue Beck, à Luxembourg-ville

- A la demande de certains délégués de disposer d'un accès à une documentation plus large sur les thèmes ayant trait au Gender mainstreaming et à la politique à l'égalité des femmes et hommes, le MEGA avait invité Christel Brömmel et Katrin Eckart du Cid-Femmes pour présenter leur bibliothèque accessible au public.
- Comme on peut le lire sur le site <http://cid-fg.lu/fr/>, l'asbl Cid-femmes (Centre d'Information et de Documentation des femmes 'Thers Bodé') a été créée en 1992 sur initiative d'un groupe de femmes qui partageaient la motivation de promouvoir le rôle des femmes dans la société et plus particulièrement au Luxembourg. La bibliothèque propose une large panoplie de livres et documents à consulter sur place ou à emprunter. Cid-Femmes met également un espace de travail à disposition et propose son aide à la recherche documentaire.
- Conventionnée avec le ministère de l'Égalité des chances, l'association serait disposée à mettre à profit son savoir-faire aux personnes déléguées pour se documenter sur un sujet précis, ou simplement consulter les différents catalogues de bibliothèques en réseaux. Toute demande de livres ou documents par les délégués et déléguées à l'égalité pourra également faire l'objet d'un achat par le Cid-femmes.



- Lors de la réunion, plusieurs thèmes ont déjà été évoqués dont notamment : « work-life balance – Frauen in Führungspositionen; harcèlement moral et sexuel; Le plafond de verre au Luxembourg ? Europe ? ; Comparaison du secteur privé et le domaine politique ; dans quels domaines, les femmes sont défavorisées ; égalité sur le lieu du travail.. »
- Les dépliants du Cid-Femmes sont également téléchargeables sur leur site. Des copies papier sont encore disponibles au ministère de l'Égalité des chances.

Actions positives: quel rôle à jouer pour les délégués et déléguées à l'égalité ?

Présentation du programme des actions positives dans la Fonction publique

- Les délégués sont amenés à jouer un rôle clé dans le programme des actions positives de la Fonction publique. Une fois par an, le ministère de l'Égalité des chances et le ministère de la Fonction publique lancent conjointement une circulaire aux administrations pour promouvoir la participation aux actions positives.
- Seulement trois des membres présents ont eu connaissance de cette circulaire. Néanmoins, une recherche a montré par après que la circulaire a bel et bien été envoyée le 28 février 2017 par mail.
- En début d'année, la circulaire 2018 sera envoyée en temps réel par le ministère de l'Égalité des chances par mail aux délégués pour information. L'ancienne circulaire 2017 sera mise sur le site du ministère afin que les délégués puissent en prendre connaissance.
- Dès publication de la circulaire, les délégués à l'égalité sont invités à sensibiliser leur hiérarchie en vue d'une participation éventuelle au programme.
- Contrairement aux actions positives dans le secteur privé, il s'agit avant tout de faire une enquête de satisfaction avec le personnel de l'administration. Cette enquête est gérée et suivie par un bureau de consultation externe chargé par le ministère. Les données sont traitées avec toute la confidentialité exigée.
- Le ou la délégué-e jouera un rôle proactif pour motiver les collègues à participer et leur donner toutes les informations nécessaires pour remplir le questionnaire. En effet, les délégués font partie intégrante d'un projet d'action positive dès le départ et restent partenaires privilégiés pour mettre en place des actions concrètes.
- Lors de la réunion, la déléguée de l'administration de l'Enregistrement a notamment fait remarquer que leur analyse avait fait découvrir des résultats intéressants, sinon étonnants sur la perception des femmes et des hommes concernant leur évolution de carrière.
- En général, les taux de participation aux enquêtes sont élevés avec un seuil inférieur de 60%. En principe, tout le personnel participe à l'enquête y inclus le personnel de nettoyage. Afin de garantir l'anonymat, un nombre minimum de 25-30 participants est néanmoins requis.
- A la demande de l'administration, il est possible d'intégrer des questions spécifiques, liées à un contexte particulier (comme p.ex. dans le contexte d'un lycée). Une assistance tout au long de l'enquête est assurée par le ministère de l'Égalité des chances.



- Les enquêtes peuvent être faites en ligne moyennant un code d'accès anonyme, ou encore sur papier. Des relances peuvent être organisées après quelques années pour mesurer les changements opérés.
- Les langues véhiculaires des enquêtes sont le français et l'allemand. D'autres langues comme le portugais ou l'anglais ont également déjà été utilisées pour le questionnaire.
- En ce qui concerne d'autres activités au niveau de l'éducation, le ministère de l'Égalité des chances s'est investi depuis 2010 auprès des élèves pour les sensibiliser aux questions d'égalité (concours, tables rondes...) Il a notamment lancé un jeu de mémoire « Megaspill » (voir également la version en ligne sur www.mega.public.lu) qui traite des métiers atypiques de manière ludique.

Les déléguées à l'égalité des lycées se sont particulièrement intéressées aux différentes activités scolaires et leur impact sur les actions positives en interne, et vice-versa.

- A ce jour, il n'y a pas eu de projets d'action positive auprès du personnel d'une école. Une telle analyse pourrait éventuellement permettre de détecter et de rendre visible des discriminations entre femmes et hommes à l'intérieur des différents statuts du corps d'enseignants.
- 10-12 administrations ont déjà participé au programme des actions positives. Parmi les administrations qui continuent sur leur lancée, le Statec et la Douane organisent des formations ou séances d'information régulières, notamment pour les nouveaux fonctionnaires, sur le thème de la diversité ou l'égalité de traitement.
- Afin de donner aux délégués à l'égalité l'occasion de se familiariser avec les démarches et actions éventuelles à mettre en œuvre, une réunion sera organisée au ministère qui traitera exclusivement de cas pratiques autour des actions positives dans la Fonction publique.

Modifications réglementaires

- Le règlement grand-ducal du 17 septembre 2017 apporte certaines modifications au règlement du 5 mars 2004 fixant les modalités de désignation, les droits et les devoirs des délégués à l'égalité.

Les deux règlements peuvent être consultés ou téléchargés sur le site du ministère ou sur legilux.lu. Voici un aperçu des points présentés à la réunion:

Article 1 – **Qui sont les entités concernées ?**

Les termes « le service, l'administration ou l'établissement » sont remplacés par les termes « le département ministériel ou l'administration »

Article 2 – **les missions sont reformulées**

1° L'égalité de salaire a été supprimée comme thème à traiter. Les missions sont notamment recentrées, et l'accent des propositions d'amélioration à formuler est mis sur « l'organisation du travail, la formation et l'évolution professionnelle »

3° En matière de harcèlement, le terme « professionnel » est remplacé par le terme « moral ».



Les délégués restent en charge de la protection du personnel contre le harcèlement et sont appelés à proposer au ministre du ressort toute action de prévention jugée nécessaire. D'autre part, il est prévu que les délégués assistent et conseillent les collègues dans ces situations.

Il est d'autant plus important de pouvoir disposer d'un service psychosocial qui propose son aide et sa compétence à ce sujet. Ce sera l'objet d'une prochaine réunion des délégués en début d'année 2018.

5° les réunions de concertation annuelles sont organisées par le ministère de l'Égalité des chances et non plus, comme prévu auparavant, par le ministère de la Fonction publique. A ce titre, l'énoncé du règlement rejoint la pratique des dernières années. En effet, le MEGA organise des réunions d'échanges régulières entre délégués à l'égalité depuis fin 2014.

Planning 2018

- Le guide pour délégués est actuellement au stade d'un sommaire élaboré et validé par un groupe de travail des délégués. Il est prévu de rédiger un premier draft au premier semestre 2018.
- Une nouvelle formation sera lancée en 2018 à l'INAP : 11 mai 2018 Cas pratiques pour délégués à l'égalité (demi-journée)
- Les délégués souhaitent avoir quatre réunions par an pour s'échanger. Les deux premières dates seront prochainement proposées par mail. Une première réunion aura comme objet le nouveau service psychosocial et l'apport aux délégués dans l'exercice de leur mission en matière de harcèlement au travail. Dans ce contexte, une invitation a été envoyée à Mme Bönigk.

Pensez à rédiger votre rapport annuel 2017 !

Le modèle pour la rédaction du rapport annuel du/de la délégué-e se trouve sur le site du ministère sous : <http://www.mega.public.lu/fr/acteurs/reseaux-contact/delegues-egalite/delegue-egalite-securise/index.html>

Il est recommandé de le rédiger dans un langage neutre et objectif. Ceci sera d'autant plus important quand il s'agira de réclamations ou encore lorsqu'il faudra reporter sur des cas de harcèlement.

En ce qui concerne les données et statistiques à demander auprès de son administration, il est recommandé aux délégués de faire une note au ministre de l'Égalité des chances en cas de refus de coopération de l'administration concerné.